



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Compte rendu du CSE extraordinaire du 14 avril 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbont(RRH)

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan, Gregory Chiarot, Coumba Yatté, Virginie Gonneau

Membres élus suppléants présents :

Membres invités présents : Dr Dubois (médecin du travail), Mr Morel Fourrier (responsable HSE)

La séance est ouverte à 14h00.

1. Information sur l'accord négocié sur le décalage des congés pendant la période de Pandémie

Dans le contexte sanitaire et économique de crise lié au Coronavirus (COVID-19) et afin de préserver l'activité économique ainsi que d'assurer la pérennité des emplois, le législateur et le Gouvernement ont adopté une loi ordinaire sur l'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 ainsi qu'une Ordonnance n°2020-203 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos.

Il a donc été conclu un accord d'entreprise le 08 avril 2020 encadrant ces mesures.

Aucune remarque n'a été formulée par les élus.

2. Information sur la décision de l'inspection du travail pour la demande de mise en chômage partiel

Les élus sont informés qu'une demande de chômage partiel pour le site de Saint Vulbas a été faite et validée par la DIRECCTE de l'Ain.

La demande de chômage partiel pour le site de Machecoul, en date de la réunion, n'a pas encore été faite pour des raisons d'aménagement technique sur le site en ligne afin de formuler une demande commune pour les 2 sites. Nous sommes donc en attente de la nouvelle procédure pour effectuer la demande.

3. Information Consultation sur les modalités de reprise des sites

Les sites d'LSL envisagent à ce jour de reprendre une activité réduite pour le 20 avril 2020 sur une partie des activités.

Pour ce faire, la direction a communiqué auprès des salariés de manière individuelle par mail / téléphone que la reprise envisagée ne serait faite que sur volontariat au regard des mesures de confinement toujours en vigueur et des problématiques médicales individuelles.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Afin de préparer cette reprise, des modes opératoires ont été rédigés :

- Lavage des mains
- Port du masque chirurgical
- Déchargement de conteneurs
- Chargement des conteneurs
- Contrôle en sortie

Ces modes opératoires ont suscité des questionnements dont voici les réponses :

◇ Quand seront fournis les masques ?

=> Ils seront fournis à l'entrée des sites au préalable de la prise de poste

◇ Pourquoi prévoir un chargement à 1 personne et à 2 personnes alors qu'il faut respecter des règles de distanciation ?

=> Dans la majorité des cas nous serons face à un chargement fait par une seule personne. Cependant, il peut arriver que pour des raisons de taille et poids des colis, le chargement doive se faire à 2 personnes mais toujours en conservant cette règle de distanciation

◇ Pourquoi ne pas supprimer tout simplement les contrôles en sortie durant cette période ?

=> Nous avons choisi de l'adapter plutôt que de le supprimer car la lutte contre le vol est valable aussi bien en période d'activité normale qu'en cas de pandémie

◇ Comment allez-vous gérer la masse de personne pour les contrôles en sortie ?

=> Nous allons communiquer et prévoir des affichages sur les règles de distanciation

◇ Avez-vous prévu d'indiquer au sol les limites de distances ?

=> Oui, nous avons prévu un marquage au sol pour les lieux de rassemblement (réfectoire, hall chauffeurs, dispatch ...)

◇ Le réfectoire sera-t-il condamné ?

=> Non, il y aura une adaptation avec marquage et affiches

◇ Quand pourra-t-on retirer les masques ?

=> A la sortie des sites. Nous avons prévu de mettre des poubelles spécifiques pour les jeter afin d'éviter tout contact

◇ La personne qui distribuera les gants, le matériel ... sera-t-elle formée spécifiquement ?

=> Les équipements de nettoyage tel que le gel seront à disposition au dispatch. De plus, l'encadrement sera formé en amont de la reprise aux nouvelles consignes

◇ Aurons-nous assez de stock de gel ?

=> Oui, nous aurons tout ce qu'il faut



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

◇ Pourquoi ne pas prévoir de mettre les masques à disposition sur les chariots ?

=> Il faut le mettre dès l'entrée du site pour éviter les contaminations entre l'entrée et le début du travail sur le chariot

◇ Aurons-nous assez de stylos individuels ?

=> Oui

◇ Aurons-nous accès aux vestiaires ?

=> Ils ne seront pas condamnés mais nous suggérons fortement de limiter les passages afin de limiter les risques de contamination. Pour cela nous encourageons le personnel volontaire à venir sur site préalablement en tenue de travail

En complément de ces modes opératoires, la DUER a été mis à jour pour les 2 sites.

Enfin, des questions complémentaires nous ont été parvenues et voici nos réponses :

◇ Il est important de préciser que la polyvalence pourra amener un salarié à faire des travaux inhabituels comme des opérations de réception.

=> Nous insisterons après des volontaires pour souligner que dans ce contexte particulier d'activité réduite, nous ferons appel à la polyvalence comme précisé dans la communication d'annonce de reprise.

◇ Nous demanderons que des traits ou plots soient mis en place afin d'assurer sur les lignes de travaux que les distances de sécurité soient respectées.

=> Cela est prévu. Nous avons également prévu d'ajouter un plexi au niveau du dispatch qui est le point de rassemblement le plus important sur l'exploitation.

◇ Nous souhaitons que la température soit prise lors de l'entrée sur site tout en respectant les consignes de la CNIL (pas de conservation des informations par quelque moyen que ce soit).

=> Tout d'abord nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas d'une préconisation gouvernementale car certaines personnes peuvent être asymptomatiques, d'autres peuvent présenter de la fièvre sans que cela soit lié au COVID et certains peuvent également avoir pris des médicaments qui font baisser la fièvre. La prise de température, en ce sens, ne saurait être un indicateur fiable de contamination. Le docteur Dubois rajoute à cela que le meilleur moyen de vérifier si des personnes sont porteuses du germe est le test sérologique mais il ne sera pas disponible avant des mois selon les dernières informations gouvernementales.

Nous avons donc lancé des consultations pour acheter des thermomètres qui permettront de garantir le respect des mesures barrières (distance de 1m). Nous nous assurerons qu'il permette une prise de température tout en respectant les règles de distanciation.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Les élus ajoutent que la prise de la température permettra de protéger des salariés qui seraient porteurs d'une infection, d'une maladie autre que le covid-19 et dont le système immunitaire pourrait être affaibli.

◇Puisque les fontaines à eau seront interdites, nous demanderons la distribution d'eau en bouteille (l'employeur doit fournir à ses salariés suffisamment d'eau).

=>Légalement l'employeur doit effectivement mettre à disposition de l'eau à ses salariés. C'est pour cette raison que nous avons décidé de ne pas condamner les robinets des WC ou du réfectoire. Concernant l'achat de bouteilles individuelles, nous n'y répondrons pas favorablement car cela représente notamment un risque de confusion des bouteilles et une logistique trop particulière. Nous encourageons donc les salariés à apporter leur propre bouteille ou thermos. Des gobelets seront également à disposition. Les robinets précités seront quant à eux désinfectés 2 fois par jour par la société de nettoyage.

Enfin, afin de rassurer le personnel, nous pourrions mettre à portée de main de l'anti virucide afin de désinfecter les points de sortie d'eau.

Les élus indiquent que les gobelets sont une source de contamination au covid-19 puisqu'ils sont en vrac dans un carton alors qu'une bouteille d'eau personnelle ne permet pas de contamination si elle est distribuée par une seule personne respectant la procédure de désinfection. Les élus précisent également que les installations collectives, les robinets, les WC ne peuvent être fiables que si les mesures sont exécutées à la lettre. Il y a un risque potentiel de relâchement dans le temps.

Le docteur Dubois ne souhaite pas que les sanitaires soient un lieu de collecte d'eau potable et préconise le réfectoire.

◇Pour les salariés volontaires et qui ne respecteraient pas les consignes d'hygiène primordiales, nous souhaitons la remise immédiate en chômage partiel et non une sanction afin d'assurer la santé pour eux-mêmes et pour les autres salariés.

=>Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, nous serons d'autant plus vigilants à ce que toutes les mesures mises en place soient respectées. De ce fait, si un salarié ne les respecte pas par incompréhension des procédés, une sensibilisation lui sera faite de nouveau. En cas de récurrence ou dans le cas où le salarié agit volontairement en mettant sa sécurité et celle des autres en danger, nous écarterons cette personne de son poste de travail avec une sortie anticipée du site et nous envisagerons des mesures disciplinaires.

◇Nous demanderons un changement journalier des gants de manutention puisqu'ils peuvent être porteurs du germe COVID-19. L'employeur pourrait assurer un lavage avec un blanchisseur.

=>Afin de coupler la protection des mains contre les coupures et de limiter les risques de contamination, nous proposerons aux salariés de désinfecter leurs gants avec du gel et de les laisser en fin de poste « reposer » pour que le produit agisse. Le Dr Dubois propose également de ne plus rendre le port des gants obligatoire pendant cette période pour que le personnel puisse se laver aussi souvent les mains qu'il le souhaite. De ce fait, la direction laissera le choix aux salariés soit de ne pas porter de gants soit de les porter en les désinfectant en fin de poste.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

◇L'employeur devra veiller à la distribution de stylos personnels.

Cela est prévu.

◇L'employeur devra être extrêmement vigilant sur la désinfection de tous les éléments touchés par les salariés (poignée de porte, matériel vocal, chariots, tables, bureaux, etc..) . Il devra veiller à cela par du personnel dédié à la vérification du respect des règles d'hygiène.

=>Il est prévu que le nettoyage par la société extérieure soit renforcé avec 2 passages par jour avec une feuille de passage à l'appui. De plus, l'encadrement sera formé sur les procédés de nettoyage / désinfection.

◇Nous ferons valoir un droit d'alerte et de retrait dès la moindre anomalie.

Nous attirons l'attention des élus sur le fait qu'il est primordial de privilégier le dialogue avant d'entamer des procédures qui ne seraient bénéfiques ni à l'activité, ni au climat social. Nous souhaitons que l'ensemble du personnel (élus compris) nous fasse part de leurs suggestions / remarques afin d'améliorer la sécurité sur le site sur le risque de contamination plutôt que de privilégier la délation et la procédure administrative fastidieuse pour tous.

Divers

Nous préciserons aux volontaires qu'il est préférable de ne pas avoir recours au covoiturage pendant la période de confinement. Dans l'impossibilité de faire autrement, le port du masque dès l'entrée dans le véhicule est primordial.

La direction propose la rédaction d'une charte pour les volontaires s'engageant à respecter les mesures instaurées par LSL. Ce document sera rédigé par la direction et envoyé au préalable aux élus pour suggestion.

=>4 avis favorables ont été émis sur 4 avis consultés concernant la reprise partielle du site à partir du 20 avril 2020.

=> 2 avis défavorables et 2 avis favorables ont été émis sur 4 avis consultés sur les mesures prophylaxiques présentées et discutées en séance puisque les points d'eau collectifs et les gobelets représentent pour eux une source importante de contamination au covid-19.

La séance est levée à 16h15

Secrétaire du CSE
Alain JOUAN